

METZ
Béatification et Canonisation
du Serviteur de Dieu Étienne Pierre Morlanne
Fidèle Laïc
Fondateur de la Congrégation des Sœurs de la Charité Maternelle
(1772 – 1862)

Décret sur les Vertus

« Je suis la lumière du monde ; qui me suit, ne marche pas dans les ténèbres, mais il aura la lumière de la vie » (*Jn* 8, 12).

À une époque, universellement connue comme celle des *Lumières*, durant laquelle se manifestèrent, à côté de réels progrès, de tragiques injustices, brilla le lumineux témoignage du Serviteur de Dieu Étienne-Pierre Morlanne : en suivant fidèlement le Seigneur Jésus, il parvint à la perfection évangélique et fit rayonner autour de lui la splendeur d'une charité généreuse et désintéressée.

Le Serviteur de Dieu naquit le 22 mai 1772 à Metz, dans l'Est de la France, d'Étienne-Pierre, chirurgien militaire, et d'Anne-Antoinette Janet. Après la première éducation reçue en famille, il fréquenta un lycée tenu par les Bénédictins. Il perçut les signes de la vocation sacerdotale et, après avoir reçu la tonsure, entra, en 1789, au séminaire de Metz. Mais, dans le difficile contexte des années de la Révolution française, le séminaire fut bientôt fermé et les séminaristes contraints de revenir dans leurs familles.

Dans cette nouvelle situation, le Serviteur de Dieu, suivant le conseil de plusieurs prêtres, s'inscrivit à la faculté de médecine et commença sa carrière de médecin à l'hôpital militaire local, charge qu'il reçut très vite à cause de la guerre éclatée en 1792 entre la France et l'Autriche. En outre, il se distingua aussi par son travail au refuge de mendicité, qui accueillait les personnes les plus démunies ainsi que les femmes enceintes appartenant aux couches sociales les plus pauvres.

Bien que le Concordat signé en 1801 par Napoléon Bonaparte et le pape Pie VII lui ait ouvert la possibilité de revenir au séminaire, Étienne-Pierre décida de rester laïc et de poursuivre son activité en faveur des marginaux. Un épisode contribua à cette décision : il fut appelé au chevet d'une paysanne qui allait accoucher et, conscient de son incompetence, le Serviteur de Dieu se confia au Seigneur dans la prière et réussit à sauver la femme et le nouveau-né. À partir de ce moment-là, il se consacra spécialement à l'obstétrique. C'est dans la même optique qu'en 1802 il

ouvrit un refuge pour venir en aide aux femmes enceintes, refuge qui devint ensuite une école pour sages-femmes.

Entre-temps, le Serviteur de Dieu choisit quelques jeunes filles parmi les plus motivées et les plus disponibles au service, et leur proposa de donner naissance, en 1804, à la Congrégation des Sœurs de la Charité Maternelle. En 1822, la nouvelle famille religieuse reçut l'approbation de l'évêque de Metz, qui confirma l'approbation civile, déjà concédée, en 1814, par le roi Louis XVIII.

Le Serviteur de Dieu se consacra à l'enseignement de la chirurgie, approfondit, en outre, sa connaissance de maladies particulièrement agressives, comme la variole, et contribua à la diffusion du vaccin. Tout en continuant son œuvre en faveur des filles-mères, il fonda avec quelques amis prêtres le Comité de l'*Œuvre Humanitaire*. Le Serviteur de Dieu dut affronter de nombreuses difficultés dans l'accomplissement de sa mission, notamment les préjugés et les discriminations envers les personnes qu'il assistait. Mais il affronta toutes ces difficultés avec une force résolue et, surtout, avec une foi profonde et une grande cohérence de vie.

Son profil spirituel se caractérise par une certaine sévérité et une certaine austérité dans sa conduite, un total détachement des soucis matériels, une solide et féconde espérance. Toujours disponible envers le prochain, il vécut dans une absolue pauvreté et dépensa ses ressources en faveur de l'œuvre qu'il avait fondée. Au cours des différentes étapes de son cheminement spirituel, il chercha toujours « le royaume de Dieu et sa justice » (*Mt 6, 33*), en se mettant à l'écoute du Seigneur et en discernant dans les problématiques signes des temps le dessein de la divine Providence.

Son intense charité se fondait sur le recueillement intérieur, sur la prière, sur l'adoration eucharistique et sur la dévotion mariale. Il puisait à la source de la vie spirituelle la force nécessaire pour s'approcher des plus faibles de la société, pour visiter quotidiennement les personnes qu'il assistait, pour partager avec tous leurs douleurs et leurs problèmes. En véritable disciple de Jésus, il ne se limitait pas à soulager les souffrances du prochain, ni à orienter ses frères vers un progrès seulement humain, mais il cherchait à élargir, en ceux qu'il rencontrait, leur horizon spirituel, en les invitant à la prière et à l'offrande de leur vie, en union avec la Passion du Christ. Le Serviteur de Dieu fut, tout à la fois, prudent et généreux, obéissant à la voix de sa conscience et attentif aux souffrances des autres, il fut humble et énergique, simple et lumineux. Son humilité était bien connue, notamment lorsqu'il reçut de nombreuses récompenses de la part des autorités civiles, en reconnaissance pour son engagement social :

médailles d'or et d'argent, croix de la Légion d'honneur, médaille de Sainte-Hélène concédée par l'empereur Napoléon III.

Le Serviteur de Dieu mourut le 7 janvier 1862, pleuré par tous et accompagné par une éclatante renommée de sainteté.

En vertu de cette renommée, se tint, entre le 22 janvier 1989 et le 28 février 1990 auprès de la Curie ecclésiastique de Metz, une Enquête diocésaine dont la validité juridique fut reconnue par cette Congrégation par décret du 25 mars 1994. Une fois terminée la *Positio*, la Session des Consultants Historiens s'est tenue le 2 octobre 2001. Ensuite eut lieu la discussion, selon la procédure ordinaire, pour savoir si le Serviteur de Dieu avait exercé les vertus à un degré héroïque. Le Congrès particulier des Consultants Théologiens s'est tenu, le 20 septembre 2018, avec une issue positive. Les Pères Cardinaux et Évêques, au cours de la Session Ordinaire du 18 juin 2019, présidée par moi, Cardinal Angelo Becciu, ont reconnu que le Serviteur de Dieu a exercé les vertus théologiques, cardinales et annexes, à un degré héroïque.

Après avoir présenté un rapport complet sur toutes ces phases au Souverain Pontife François, de la part du soussigné Cardinal Préfet, le Saint-Père, recevant et approuvant les recommandations de la Congrégation pour les Causes des Saints, a déclaré, ce jour même: *Les vertus théologiques de Foi, Espérance et Charité envers Dieu et envers le prochain, ainsi que les vertus cardinales de Prudence, Justice, Tempérance et Force et les vertus annexes, sont présentes, à un degré héroïque, chez le Serviteur de Dieu Étienne-Pierre Morlanne, chrétien laïc, Fondateur de la Congrégation des Sœurs de la Charité Maternelle.*

Le Saint-Père a donné l'ordre de rendre public ce décret et de le transcrire dans les actes de la Congrégation pour les Causes des Saints.

Rome, le 5 du mois de juillet de l'an du Seigneur 2019.

ANGELO Card. BECCIU

Préfet

+ MARCELLO BARTOLUCCI

Archevêque titulaire de Bevagna

Secrétaire